



JOURNAL FOOT

FOOT N°713 DU 17 SEPTEMBRE 2026

DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MATCHS

Toutes vos demandes doivent être faites depuis FootClubs uniquement jusqu'à J-7 avant la rencontre, le club adverse doit répondre au plus tard le week-end précédent la rencontre. La Commission homologue ensuite les demandes au plus tard les lundis précédents les rencontres.

Les levers de rideau sont gérés le lundi précédent la rencontre.

En cas de changement(s) hors délai injustifié(s), le club demandeur sera amendé par la Commission Compétitions.

SOMMAIRE

ARBITRAGE P.04
COMPETITIONS P.06
FORMATION P.07
REGLEMENTS P.09
COUPES P.12
FUTSAL P.13
TECHNIQUE P.16
FEMININES P.17

**PERMANENCE
TÉLÉPHONIQUE
LE WEEK-END**

07.70.03.84.75

ORGANISATION DES TOURNOIS

Concernant les tournois, les déclarations doivent se faire via le lien suivant :

<https://forms.gle/ECpT2X4munQKQyWq6>

Déclaration 2026/2027

Conditions à respecter :

Générales :

- Clubs participants obligatoirement affiliés à une Fédération
- Se conformer aux règles fédérales liées à la pratique
- Tournois internationaux = déclaration Ligue
- Tous les participants doivent être titulaires d'une licence FFF
- Tournoi non déclaré = sanction financière

U7/U9 :

- Pas de classements
- Faire attention au temps d'attente
- Pas de matchs éliminatoires
- Toutes les équipes doivent faire le même nombre de matchs

U11/U13 :

- Faire attention au temps d'attente
- Toutes les équipes doivent faire le même nombre de matchs

U15/U17/U19/Senior/Senior féminine :

- Faire attention au temps d'attente

Tournoi Futsal :

- Faire attention au temps d'attente
- Il est déconseillé d'inviter plus de 16 équipes par terrain

En cas de non respect des conditions, le club engagera inévitablement sa responsabilité.



LES BONNES PRATIQUES

SUIVRE L'ACTUALITÉ DU DISTRICT

Toutes les informations importantes paraissent dans le Journal Foot, chaque jeudi sur le site du District, c'est aussi le jeudi que paraissent les décisions disciplinaires et administratives.

COORDONNÉES DES ARBITRES

En application des nouvelles dispositions règlementaires, l'annuaire des arbitres est consultable sur FootClubs. Organisation > Centre de gestion > District Haute Savoie - Pays de Gex (cliquer sur le petit « 1 » à droite).

FMI (FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE)

La préparation des matchs doit être faite en semaine via l'interface web donc depuis un pc et non la tablette (directives de la FFF).

Forfait, match remis ou reporté = FMI obligatoire

Il incombe au club recevant, même si c'est votre adversaire qui fait forfait, de prévenir l'arbitre et de faire la FMI.

Sauf si forfait le vendredi avant 12h = Pas besoin de faire la FMI, ni de prévenir l'arbitre

Un mail de la boîte officielle suffit.

Transmission des feuilles de matchs (si FMI NON FAITE)

- **Seniors - Seniors F - U20 - U17 - U15 - U18F - U15F - U13** : Feuille de match papier + constat d'échec FMI + Capture d'écran de l'incident à envoyer sur la boîte mail district@hautesavoie-paysdegex.fff.fr pour justifier la non-utilisation.
- **Foot des enfants (U9 - U7)** : Feuilles de plateaux à envoyer sur la boîte mail dédiée > footdesenfants@hautesavoie-paysdegex.fff.fr (ne pas mettre en copie le District, ni Sandrine Janssoone).
- **Foot des enfants (U11)** : Uniquement via le FAL.

DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MATCHS

Toutes vos demandes doivent être faites depuis FootClubs uniquement jusqu'à J-7 avant la rencontre, le club adverse doit répondre au plus tard le week-end précédent la rencontre. La Commission homologue ensuite les demandes au plus tard les lundis précédents les rencontres.

Les levers de rideau sont gérés le lundi précédent la rencontre.

En cas de changement(s) hors délai injustifié(s), le club demandeur sera amendé par la Commission Compétitions.

Merci de faire vos demandes de délégués au moins 10 jours avant la rencontre afin que nous puissions couvrir votre rencontre.

AFFECTATIONS DES GROUPES OBSERVATEURS SENIORS 2026/2027

D1
2 obs
Class. au rang

MENAND - TREVI	
Groupe A	ASKRI
	BARBARROUX
	CIPRIANO
	FASSE
	NDI KOUNGOU
	PTASIK
	RKIBI

DREVAULT - ROMAND	
Groupe B	ASSAH
	FUSTINONI
	GARDET
	MARION GALLOIS
	MASSON
	MOREAU
	SAHRAOUI

D2
2 obs
Class. au rang

BLAIX - CHEVRIER	
Groupe A	ALTUNOK Ad
	BENDIA
	BOULIN
	CHEVALLIER
	DERONZIER
	GOMRI
	GONNET
	PIERENS

GENOUD - VATRY	
Groupe B	BERTHOD
	COTTERLAZ RANARD
	DUFOURT
	EL KHATIRI
	POINAS
	REVILLET
	ROMERO
	TOUTIN

D3
2 obs
Class. au rang

CROMBET / BRIANCON	
Groupe A	Groupe B
ALTUNOK Nec	BEJAOU
CACHIA	DEMIAUX
DEVAUX	FOCARD DE FONTEFIGUI
HARIT	HANITRINIAINI TIANDR
LEROY	JOSSERAND
MASSE	LESCIEUX
M'BENGUE	MILANOLO
OZ	OVAROUCHE
RHAZALI	ROUSSELET
RICHARD Ste	VENEL

AA Spécifique
2 obs Class. au rang

FOURNIER / LOPES DA CRUZ	
ANSELME	LUTZ
BADIN	MABROUK Must
BAIDEZ M.	PETIT
BLIN	ROUSSEAU
BRONSART	SEKKAK
CHIRAQUIAN	SETTI Ay
DA CRUZ	ZINSOU
GURI	

D4
1 obs
Class.
à la note

OBSERVATEURS - MEMBRES CDA - ARBITRES LIGUE - ARBITRES D1 D2			
ALIN	KERMORVANT	RAVOUX	
BENI SHANOUN	LHUILIER	RENIE	
BOLMONT	MANCINI	RICHARD Fab	
BOUCHAMA	MELLAS	SETTI Am	
DA SILVA FEIRERRA	MERMILLOD BLONDIN	SOLTANI	
DE SOUSA	MONTEIRO DE OLIVEIRA	SOULI	
HADRI	OUANDJELI	STANISIERE	
HIDA	PRALIAUD	STURA	

D5
1 obs
Class.
à la note

OBSERVATEURS - MEMBRES CDA - ARBITRES LIGUE - ARBITRES D1 D2			
AFILAL	KEOVISAY	SUBLET	
AMRANI	LIOGIER	TEIMA	
AUZOUX	LOCOGE	UCAN	
BRIANCON	MABROUK Mo	VERMAST	
DINAMIT	MARINI	ZANETTON	
EL FARDI EL IDRISSE	METIER	ZIREK	
EL KHAMMASSI	MULLIER		
FERCHICHI	NEFZI		
FLIMATIN	PEYTHIEU		
FOURNIER Pa	PIQUEREZ		
GUIOT	PUCET		
HOUATMIA	RZAIGUIA		
ID AMMOU	SALLAZ		

U13

Horaires

Il est impératif que les équipes arrivent suffisamment en avance pour permettre le bon déroulement de la rencontre et ne pas décaler les matchs suivants (u17...)

- La rencontre doit débiter à **13h30**
- Les équipes doivent être prêtes pour **12h50** pour procéder au protocole d'avant match si un arbitre officiel est présent
- Echauffement de **13h** à **13h15**
- Jonglerie de **13h15** à **13h30**

Jonglerie

Les éléments explicatifs ont été envoyés aux clubs et aux personnes ayant assisté aux visios. Ils sont disponibles sur le site du District ("Pratiques" ou "Documents")

- En fonction des possibilités, venir avec un nombre de ballons suffisant (au moins 5)
- Classer les enfants dans l'ordre du niveau de jonglerie (le plus à l'aise en jonglerie de l'équipe A rencontre le plus à l'aise de l'équipe B...)
- Si 2 matchs u13 ont lieu conjointement, faire en sorte que tout le monde jingle simultanément (réunir les équipes au milieu du terrain)

Match

- Tracer les **zones techniques** de part et d'autre du but à 11.
- Définir un **arbitre de touche** par équipe (si remplaçants disponibles)
- Les arbitres de touche ne sont **QUE** des **remplaçants** et non pas des adultes ou des joueurs d'autres catégories. L'objectif se veut pédagogique auprès des u13 pour les initier à l'arbitrage et développer leur connaissance des lois du jeu.
- Il est demandé aux arbitres de touche de signaler les sorties de balle et les "hors-jeu".
- La pause rotation des arbitres doit se faire à 17' et 35' du match. **Ce n'est pas une mi-temps ; les rotations doivent se faire rapidement.**

Pour les équipes engagées en Critérium et D1, nous invitons les éducateurs à se rapprocher de l'arbitre officiel pour confirmer cette organisation.

U17

En raison de la modification du temps réglementaire chez les U7, U9, U11, U13, les clubs ayant un seul terrain peuvent faire la demande pour mettre les U17 à 16h sur toute la saison.

INSCRIPTIONS A LA FORMATION D'ARBITRE BENEVOLE 2026/2027

**Vendredi 25 septembre 2026 de 19h à 21h30
Au siège du District de Football à Ville La Grand**

Fiche d'inscription à retrouver sur le site du District

(pour un renouvellement de la formation et pour les nouveaux candidats).

La date limite d'inscription à une formation est fixée au lundi 21 Septembre 2026.

**Les arbitres bénévoles n'ont plus besoin d'avoir un certificat médical
pour valider le statut d'arbitres bénévoles.**

*Conformément aux règlements sportifs du District,
ces licenciés sont prioritaires pour arbitrer, en cas d'absence ou de non désignation d'un arbitre officiel.
Sous réserve que la demande de licence ait été faite et validée.*

PROCEDURE :

1. La Commission Formation, en charge du suivi administratif des « arbitres bénévoles », vérifie que la demande de licence (joueurs, dirigeants, éducateurs) soit bien faite et validée par la Ligue.
2. La date limite de validation des licences est fixée au lundi 26 Octobre 2026.
La parution de la liste définitive se fera sur le PV Formation le jeudi 29 octobre 2026.
Jusqu'à cette date, la liste de la saison précédente (Voir tableaux ci-dessus) est celle à prendre en considération (sous réserve que la demande de licence ait été faite).
3. L'arbitre bénévole doit être âgé de moins de 60 ans au début de la saison.
4. Chaque club pourra compter dans son effectif 5 arbitres bénévoles au maximum.
5. Les diplômes délivrés pour des éducateurs et le statut d'« ex arbitre officiel », ne sont pas valables pour la validation d'arbitre bénévole.
6. La formation doit être renouvelée tous les 3 ans pour tous.

CLUBS	N° club	NOM Prénom	Né le	N° licence	Renouvellement Formation à faire en	Validation Licence
ES AMANCY CORNIER	531796	BAUSSAND Nicolas	24/09/1993	2508664091	2026/2027	EN ATTENTE
ES AMANCY CORNIER	531796	DELVOYE Philippe	13/02/1972	2543929035	2027/2028	OK
ES AMANCY CORNIER	531796	LAVERRIERE Adrian	12/07/1987	2538630029	2026/2027	OK
ES AMANCY CORNIER	531796	RABBIOSI Franck	29/10/1979	2520526788	2026/2027	OK
ES AMANCY CORNIER	531796	TISSOT Antoine	17/10/2005	2547205342	2026/2027	OK
US ANNEM/AMBI/GAILL	500324	ATAN Suleyman	09/09/1970	2548617443	2026/2027	OK
US ANNEM/AMBI/GAILL	500324	SAHEL NABIL	16/10/1974	2328111884	2026/2027	OK
CS D'AYZE	526332	MODOT Nicolas	28/11/1971	2548159399	2026/2027	EN ATTENTE
CS D'AYZE	526332	SCREM Christophe	05/09/1973	2500717463	2026/2027	OK
CA BONNEVILLE	504298	JOLY Mickael	14/02/1980	2588624573	2027/2028	OK
BONS EN CHABLAIS	504539	LABRET Cedric	05/02/1980	2520521379	2028/2029	EN ATTENTE
US CHALLEX	504265	DUARTE Hugo	22/11/1983	2568643184	2028/2029	OK
US CHALLEX	504265	PARREIRA Anthony	30/11/1995	2548125501	2028/2029	OK
FC CLUSES	519170	SCHLOSSER Pierre	30/08/1986	280364428	2026/2027	OK
ET S DOUVAIN LOISIN	504350	MERLIN Olivier	03/10/1985	2538653376	2026/2027	OK
ESCO	529714	CAPELLI Romain	25/01/1994	2508680711	2026/2027	OK
ESCO	529714	MEUNIER Yann	10/04/1976	9602716525	2028/2029	EN ATTENTE
ET.S. FILLINGS	517777	VIEZ Franck	06/03/1975	2558626069	2028/2029	OK
FOOT SUD 74	552156	CALVI Frédéric	06/05/1973	2598611186	2027/2028	OK
FOOT SUD 74	552156	MIQUET Nicolas	01/03/1982	2543665873	2027/2028	OK
FOOT SUD 74	552156	MURAZ Christophe	28/01/1978	2520429913	2027/2028	EN ATTENTE
FOOT SUD 74	552156	RUCCHIONE Yannick	10/10/1972	2520000004	2027/2028	OK
FRANGY	504397	BEORCHIA Jonathan	18/06/1986	2538653216	2027/2028	OK
FRANGY	504397	BOUILLE Vincent	01/01/1995	2518695836	2027/2028	OK
FRANGY	504397	GARAND Maxence	21/04/2003	2545511313	2027/2028	OK
FC DU HAUT RHONE	590335	BARUT Xavier	06/01/1984	2558632061	2026/2027	OK
FC DU HAUT RHONE	590335	MEIS Micael	16/09/1985	2519425983	2026/2027	OK
FC DU HAUT RHONE	590335	NIREFOIS Christophe	15/04/1979	2510947719	2026/2027	OK
GFA RUMILLY VALLIERES	582695	SONDAZ Eddy	08/05/1971	2529417121	2026/2027	EN ATTENTE
LAC BLEU	541509	FAVEYROLLES David	31/01/1969	2544108741	2028/2029	OK
LAC BLEU	541509	VEYRAT DE LACHENAL Laurent	28/01/1980	9604956798	2028/2029	OK
US MAGLAND	517341	RIAND Philippe	15/11/1970	2500549889	2026/2027	OK
MARIGNIER SP	515966	HUMEAU Nicolas	29/01/1987	430669240	2027/2028	OK
MARIGNIER SP	515966	YAHYAOUI Ishak	12/12/1983	2529420906	2027/2028	EN ATTENTE
MONT SAXONNEX	564881	CAULFUTY Lucas	01/09/2004	9604860154	2027/2028	OK
MONT SAXONNEX	564881	DONAT FILLIOD Théo	03/09/2006	2548310397	2027/2028	OK
MONT SAXONNEX	564881	LECHEVALLIER Paul	14/05/1993	2598624410	2027/2028	OK
MONT SAXONNEX	564881	PIZZAGALI Celestin	31/05/2006	2547926423	2027/2028	OK
C.S.L. PERRIGNIER	523487	DUTRUEL Matteo	24/10/2011	2548286477	2028/2029	OK
REIGNIER JS	518270	GUIDI Mickael	21/04/1987	2545647911	2027/2028	OK
REIGNIER JS	518270	GUIMET Stéphane	03/04/1970	2590062040	2027/2028	OK
REIGNIER JS	518270	PISSOT Christian	05/09/1966	2010354482	2027/2028	OK
UNION SALEVE FOOT	547281	LAVERRIERE Mathieu	03/10/1981	2519413483	2027/2028	OK
AS SILLINGY	513412	BRUNOT Xavier	20/06/1982	2519407900	2026/2027	OK
AS SILLINGY	513412	POMART Jérôme	02/05/1986	2544632337	2028/2029	OK
TEGG FC	582664	HUREAU Lison	06/06/2011	9602724732	2028/2029	OK
TEGG FC	582664	NID BOUKDIR Tasnime	08/06/2011	2548433156	2028/2029	OK
FC VALLEE VERTE	553826	BERGERAT Patrick	22/04/1970	2546384205	2028/2029	OK
VETRAZ MONTHOUX	519731	BARTOLOMEU ROXOS Quentin	15/07/2008	2548303763	2028/2029	OK
VETRAZ MONTHOUX	519731	KUNUSHEFCI Arlind	06/08/2004	9605493370	2028/2029	EN ATTENTE
VETRAZ MONTHOUX	519731	ROUX NADER Alexis	18/09/1984	2538661238	2027/2028	OK
AS VERSO/GRILL/SAUV	532829	MARGAINE Fabrice	02/12/1981	2529412588	2027/2028	OK
AS VERSO/GRILL/SAUV	532829	TARDY Pascal	05/12/1979	2520519769	2027/2028	OK
FC DE VILLY LE PELLOUX	552782	POLO Fabien	15/04/1992	2543354421	2026/2027	OK
US VOUGY	518183	MATHIEU Morgan	15/09/1987	2558638508	2026/2027	EN ATTENTE
FC VUACHE	538035	BENAND Paul	31/07/2010	2548156636	2026/2027	OK
FC VUACHE	538035	CHARDON Maxyme	27/04/2010	2548555494	2026/2027	OK
FC VUACHE	538035	GROS David	13/07/2010	9604544566	2026/2027	OK

Président : Philippe CHEVRIER.

Secrétaire : Emmanuel DUPRE

Réunion du 14/09/2026

Publiée le 17/09/2026

DECISIONS

MATCH N° : 56253074

DOSSIER N°713/004 : CLUSES FC 2 - SALLANCHES ASC 2 SENIORS D3 Poule C du 05/09/2026

En la forme :

La réclamation d'après match formulée par le club de SALLANCHES ASC portant sur le fait que « le joueur du FC CLUSES, Abdoul Coulibaly serait état de suspension au jour de la rencontre » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 187-1 et 187-2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Attendu que le club de CLUSES FC a pu faire valoir ses explications en date du 11/09/2026

Considérant que le joueur COULIBALY Abdoul était licencié au club d'AYZE durant la saison 2025-2026.

Considérant, que durant la période où il était licencié au club d'AYZE, le joueur COULIBALY Abdoul a été sanctionné de trois match ferme dont l'automatique avec une date d'effet au 10 mai 2026.

Considérant que cette sanction n'a pas été utilement contestée.

Considérant que le joueur COULIBALY Abdoul a quitté le club d'AYZE et s'est engagé avec le club de CLUSES FC pour la saison 2026-2027.

Attendu que l'article 226 des RG FFF dispose :

1. Qu'en cas de changement de club, la suspension du joueur est purgée dans les équipes du nouveau club. Les matchs pris en compte dans ce cas sont les matchs officiels disputés par les équipes de son nouveau club depuis la date d'effet de sa sanction et ce même s'il n'était pas encore qualifié dans ce club »
2. Toutefois, si le joueur a purgé l'intégralité de sa suspension dans l'équipe de son ancien club avec laquelle il a été sanctionné, il est libéré de sa suspension vis-à-vis de chaque équipe de son nouveau club.

1. Si le joueur n'a pas purgé l'intégralité de sa suspension dans l'équipe de son ancien club avec laquelle il a été sanctionné, il doit la purger intégralement dans chaque équipe du nouveau club avec laquelle il souhaite reprendre la compétition.

Considérant que le joueur COULIBALY Abdoul a été sanctionné lors la rencontre AMANCY CORNIER 2 - AYZE 2 SENIORS D4 du 9 mai 2026.

Considérant qu'au visa de l'alinéa 2 de l'article 226 des RG FFF susmentionné, le joueur COULIBALY Abdoul n'a purgé que 2 rencontres envers l'équipe avec laquelle il a été sanctionné soit l'équipe SENIORS D4 du club d'AYZE, il s'agit des rencontres AYZE 2 - FILLINGES 2 D4 du 24 mai 2026 et LES HOUCHES 1 - AYZE 2 D4 du 31 mai 2026.

Considérant que le joueur COULIBALY Abdoul n'a donc pas purgé l'intégralité de sa sanction dans l'équipe de son ancien club avec laquelle il a été sanctionné.

Considérant qu'il lui revenait donc au visa de l'alinéa 3 de l'article 226 des RG FFF susmentionné de purger intégralement dans chaque équipe du nouveau club avec laquelle il souhaite reprendre la compétition.

Considérant que l'équipe de CLUSES FC 2 n'a effectué depuis la date d'effet de la sanction du joueur COULIBALY Abdoul soit le 10 mai 2026, que deux rencontres officielles soit CLUSES FC 2 - USAAG 2 du 24 mai 2026 et VILLE LA GRAND 1 - CLUSES FC 2 du 31 mai 2026.

Considérant que de ce fait l'équipe de CLUSES FC 2 n'a pas effectué 3 matchs officiels, soit le quantum de la sanction du joueur COULIBALY Abdoul, depuis la date d'effet de la sanction de celui-ci soit le 10 mai 2026.

Considérant que de ce fait, le joueur COULIBALY Abdoul était toujours en état de suspension au jour de la rencontre objet du litige.

Considérant que de ce fait, il ne pouvait pas participer à cette rencontre.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de CLUSES FC 2 pour en reporter le gain à l'équipe de SALLANCHES ASC 2 et transmet le dossier à la Commission compétente pour homologation.

Résultat :

CLUSES FC 2 : -1pt

SALLANCHES ASC 2 : 3 pts

CLUSES FC 2 : 0 but

SALLANCHES ASC 2 : 3 buts

D'autre part, en application de l'article 226.4 des Règlements Généraux de la F.F.F., la Commission des Règlements inflige au joueur COULIBALY Abdoul un match ferme de suspension à compter du 22/09/2026 pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension.

De plus, en application des Règlements financiers du District, la Commission des Règlements sanctionne le club de CLUSES FC d'une amende de 80 euros pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle.

MATCH N° : 79494995

DOSSIER N°713/006 : EVIAN FC 2 - ENT JEUNES CHABLAIS 1 U 15 D3 Poule L du 13/09/2026

En la forme :

La réserve d'avant match formulée par le club d'EVIAN FC 2 portant sur le fait que « les joueurs RUBEN Alexander et WAYNE Sam seraient inscrits sur la feuille de match au titre de joueur alors que le nombre de joueurs mutés serait supérieur à 2 » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant que les joueurs ALEXANDER Ruben et SAM Wayne sont titulaires de licence « mutation ».

Considérant que l'article 160 des RG FFF dispose que « dans toutes les compétitions officielles des Liges et Districts des catégories U12 à U18, le nombre de joueur titulaire d'une licence « mutation » pouvant être inscrit sur la feuille de match est limité à 4 dont au maximum 1 joueur ayant changé de club hors période »

Considérant que le club d'ENT JEUNES CHABLAIS a fait participé à la rencontre objet du litige, 2 joueurs titulaires d'une licence « mutation ».

Considérant que ceci est contraire aux dispositions de l'article 160 des RG FFF.

Considérant que de ce fait, ils ne pouvaient pas participer réglementairement à cette rencontre.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe d'ENT JEUNES CHABLAIS 1 pour en reporter le gain à l'équipe d'EVIAN FC 2 et transmet le dossier à la Commission compétente pour homologation.

Résultat :

ENT JEUNES CHABLAIS 1 : -1pt

EVIAN FC 2 : 3 pts

ENT JEUNES CHABLAIS 1 : 0 but

EVIAN FC 2 : 4 buts

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

Considérant que ce n'est pas le cas concernant cette rencontre.

Attendu que de ce fait la réserve du club de SEYNOD ne saurait prospérer.

Attendu à titre subsidiaire qu'aucun règlement du District n'oblige un club à jouer sur un terrain particulier dès lors que celui-ci possède des terrains classés pour la catégorie de la rencontre.

Concernant le cas de l'espèce, le club de VALLEIRY possède bien 2 terrains susceptibles d'accueillir réglementairement un match de D3, il lui incombe donc de décider sur lequel il veut faire évoluer ses équipes.

La notion d'information du club visiteur reste du domaine de la courtoisie et non du règlementaire.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

COMMISSION DES COUPES

APPEL À CANDIDATURE

Si un Club, du secteur Chablais seulement, est intéressé pour organiser les Finales des Coupes Crédit Mutuel du District (8 finales), il doit envoyer sa candidature au Secrétariat du District avant le vendredi 23 octobre 2026.

Dates des finales : samedi 12 et dimanche 13 juin 2027.

Principales exigences : mettre à disposition deux terrains (sinon 3) classés, herbe et synthétique, dont un au niveau T5 ainsi que 4 vestiaires, voire 6 souhaitables, plus des vestiaires arbitres et un local infirmerie. Sachant, aussi, que cette manifestation sportive exige la contribution et l'implication importante de dirigeants et bénévoles pour la gestion des rencontres, de l'accueil des équipes, de leurs accompagnateurs, de la gestion de parkings, des repas et des buvettes entre autre.

Merci pour votre contribution à la réussite de ces Finales

Les Membres de la Commission des Coupes ont procédé ce dernier lundi **au tirage au sort du deuxième tour de la catégorie Seniors 1er et 2ème niveau**. Concernant les Seniors 1er niveau, l'équipe de Marignier II est exempte.

Félicitations aux sept formations de notre championnat District qui se sont qualifiées avec brio pour le 4ème tour de la Coupe de France. Bonne chance à toutes et on vous encourage de nous représenter le "plus loin possible".

CHAMPIONNAT SENIORS

Le championnat se déroulera en 3 phases.

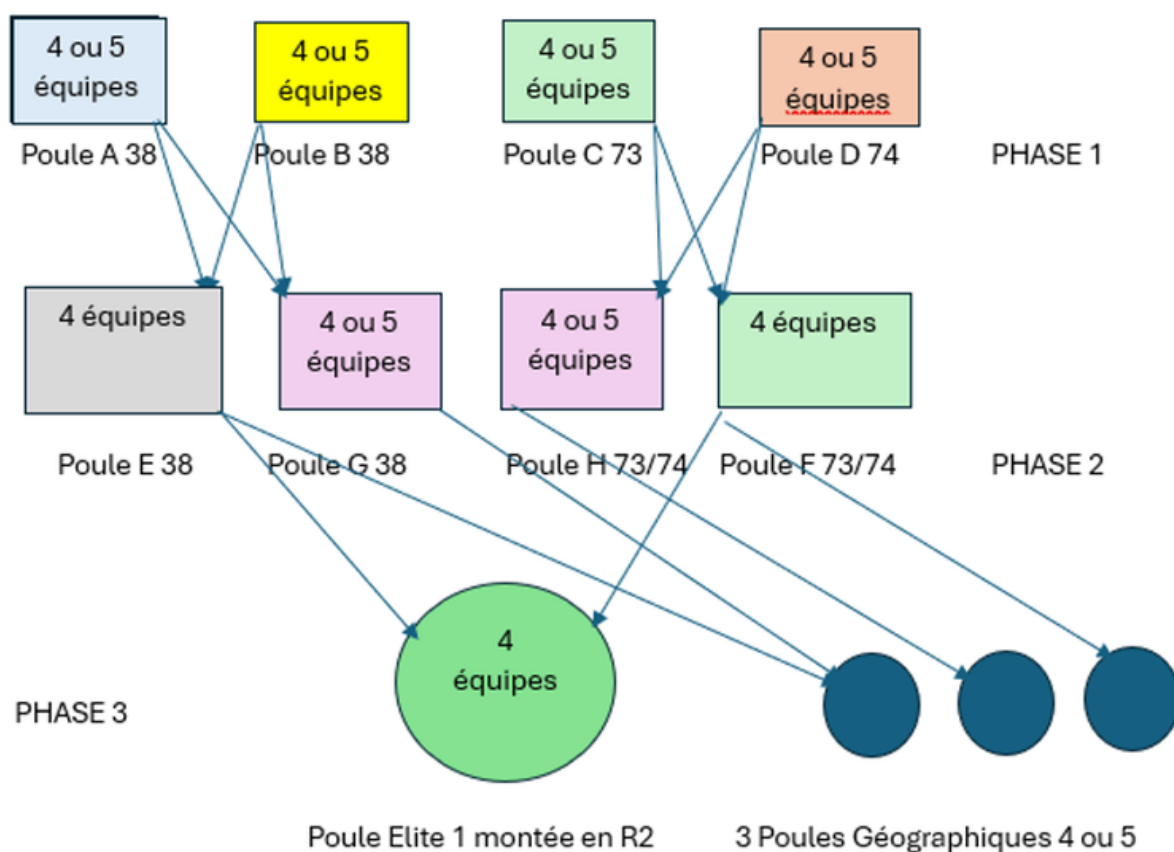
- Poule A ISERE UNIQUEMENT (4 ou 5 équipes)
- Poule B ISERE UNIQUEMENT (4 ou 5 équipes)
- Poule C SAVOIE UNIQUEMENT (4 ou 5 équipes)
- Poule D HAUTE SAVOIE UNIQUEMENT (3 ou 4 équipes)

• 2 premiers poule A et B constituent la poule E et 2 ou 3 derniers poule A et B constituent la poule G

• 2 premiers poule C et D constituent la poule F et 2 ou 3 derniers poule C et D constituent la poule H

• 2 premiers poules E et F forment la poule élite et le champion accèdera à la R2

Les autres équipes formeront des poules géographiques en essayant de mixer les clubs afin de ne pas jouer 3 fois les mêmes clubs



Pour participer à ce championnat à faibles déplacements, il faut s'inscrire avant le 30 Aout 26.

Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire, faites un mail officiel du club au district.

Précision pour le 74 :

Inscription jusqu'au 25 Septembre en rappelant que les clubs participant au championnat Régional ont l'obligation d'engager une équipe 2 en Championnat inter Districts.

Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire, faites un mail officiel du club au district.
Toujours 2 arbitres avec 50% de la somme totale remboursée, le championnat Futsal pour les Districts 38, 73 et 74 est au niveau B donc pas de contrainte de double licence. Rappel, un joueur peut jouer un match futsal le jour J et un match foot traditionnel les jours J-1 ou J+ 1. Un questionnaire sera envoyé avant le début pour savoir si vous jouez 2 fois 25 Minutes sans arrêt du temps ou 2 fois 20 avec arrêt décompté. Pour la deuxième proposition, il faut les équipements nécessaires.

Inscrits en date d'aujourd'hui pour la Savoie:

- AF ROCHETTE O
- U O ALBERTVILLE
- US LA MOTTE SERVOLEX
- US CHARTREUSE GUIERS
- FUTSAL BOURGET UNITED
- AFK MONTMELIAN 2

Une réunion en visio est organisée le jeudi 17 SEPTEMBRE 26 à 18H30 pour les clubs du 74 et 73. Présence très vivement souhaitée.

Participer à la réunion Zoom :

<https://us02web.zoom.us/j/81641494384?pwd=Vip73SruEaon3lQeNNdoAIS3XHTVv.1>

ID de réunion : 816 4149 4384

Code secret : 693899

DATES PAR SEMAINES	COMPETITIONS
28 SEPT AU 04 OCTOBRE	J1 PHASE 1
05 AU 11 OCTOBRE	J2 PHASE 1
26 OCTOBRE AU 1 NOVEMBRE	J3 PHASE 1
09 AU 15 NOVEMBRE	J4 PHASE 1
23 AU 29 NOVEMBRE	J5 PHASE 1

SOUS RESERVE DU NB D'EQUIPES ENGAGEES
COUPE DE FRANCE

26 AU 27 SEPTEMBRE 26	CADRAGE COUPE DE FRANCE
17 AU 18 OCTOBRE 26	1 IER TOUR COUPE DE FRANCE
07 AU 08 NOVEMBRE 26	2 IEME TOUR COUPE DE FRANCE

COUPE DE SAVOIE FUTSAL 2027
EXTRAIT DU REGLEMENT COUPE DE SAVOIE FUTSAL



FOOT N°713 DU 17 SEPTEMBRE 2026

1- Dates retenues pour chaque catégorie :

Seniors M : 1er tour entre le 4 et le 10 janvier 27

2ème tour entre le 18 et le 24 janvier 27

3ème tour entre le 1er et le 7 février 27

les rencontres peuvent se dérouler le soir en semaine ou le week-end.

Finale le 28 février 2027

2- Catégories et nombre de joueurs

Seniors : 12 joueurs en matchs à élimination directe avec utilisation de la FMI.

Les clubs du 73 et 74 évoluant en championnat futsal sont inscrits d'office. Les clubs libres du 73 peuvent s'inscrire pour cette coupe par simple mail au District 73.

Un joueur ou une joueuse peut jouer officiellement le jour J en futsal ou en foot libre et J+1 ou J-1 dans une autre discipline, foot libre ou futsal, beach soccer. Dans la même discipline, 48H00 minimum.

3-Temps de jeu

Pour les rencontres sèches :

Seniors masculins : 2 x 25 + Prolongations 2 x 5 + 3 tirs aux buts*

* Les tirs aux buts sont effectués par 3 joueurs ayant terminés la rencontre sauf en seniors masculin, par 3 joueurs ayant terminés les prolongations.

Pour toutes les catégories Minimum de 8 équipes pour la création de la compétition

5-Équipement obligatoire :

Maillots numérotés (2 jeux de maillots de couleurs différentes sur le plateau).

Protège- tibias.

Shorts/chaussettes identiques.

Chaussures adaptées au futsal.

Chasubles pour les remplaçants.

Si port de lunettes de vue, uniquement lunettes adaptées pour le sport.

Pas de piercing apparent sur les parties du corps visible.

Trousse pharmacie.

Ballon spécifique futsal (au moins 1)

Inscriptions à ce jour :

SENIORS M

Équipes du championnat inscrivent d'office :

FUTSAL BOURGET UNITED

U S CHARTREUSE GUIERS

FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE

AFK MONTMELIAN 2

U O ALBERTVILLE

US LA MOTTE SERVOLEX

CBF 2

THONON

FLAC 2

Inscriptions par mail :

ALBERTVILLE FOOT 73

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES

FOOT DES ENFANTS

Contact : footdesenfants@hautesavoie-paysdegex.fff.fr uniquement **U7, u9, u11 et Festival u13**)

Il est important de mettre à jour les coordonnées des responsables des EdF ainsi que de catégories sur Footclub (mail et téléphone)

Rénovation des pratiques

Des documents explicatifs ainsi que des supports techniques d'organisation seront prochainement envoyés à l'ensemble des clubs.

Ils sont d'ores et déjà disponibles sur le site en rubrique

- « **Pratiques** » - « **Foot des Enfants** » (puis article correspondant à la catégorie souhaitée)
- « **Documents** » - « **Documents utiles** » - « **Foot des Enfants** »

Plateaux

U7 et U9

- Début des rencontres à 9h30 ou 10h selon disponibilité des terrains
- Envoi des feuilles de plateaux sur la boîte mail dédiée

U9 Chablais :

le plateau D1 du 3.10 à Allinges aura lieu à 9h30.

U11

- Début des rencontres à 10h ou 11h. Jonglerie à **9h45** ou **10h45**
- Une entente a été créée entre Arthaz et Salève. Le FAL ne permettant pas d'inscrire des ententes, cette équipe est identifiée sous le nom du club de Salève (plateaux à Salève)
- Dépose des feuilles de plateaux sur le **FAL** (ne pas tenir compte de la feuille de présence)

PROJET CLUB

Contact : Sandrine Janssoone – sjanssoone@hautesavoie-paysdegex.fff.fr – 06.67.15.77.15

Découvrez l'outil **Projet Club** : <https://www.youtube.com/watch?v=p6rLB6CK7wE>

Voici un tutoriel de connexion : https://media.fff.fr/uploads/documents/projet_club-connexion-clubs.mp4

Nous invitons tous les clubs à faire leur autodiagnostic sur Footclubs afin d'avoir un état des lieux de leur structuration.

Présidente : Alexandra GARCIA

PRATIQUE

PLATEAU FEMININ

Pour donner suite à différents échanges avec plusieurs clubs concernant l'organisation des plateaux féminins foot à 4 et foot à 5, nous souhaitons vous apporter une précision concernant les **équipes féminines identifiées dans les engagements mixtes**.

Initialement, les équipes féminines identifiées avaient été automatiquement retirées de l'ensemble des plateaux U7, U9 et U11 afin de les inciter à participer aux plateaux féminins. Après réflexion et au regard des retours reçus, il a été décidé d'adapter ce fonctionnement.

Ainsi, les équipes concernées ne seront plus retirées sur l'ensemble des 12 dates de plateaux féminins, mais uniquement sur certaines dates ciblées :

Phase Automne

- 12 septembre
- 26 septembre
- 21 novembre

Phase Printemps

- 20 mars
- 22 mai
- 5 juin

Sur les autres dates, les équipes resteront engagées dans les plateaux habituels.

Si malgré tout vous souhaitez faire participer votre équipe aux plateaux U7, U9 ou U11 sur l'une des dates mentionnées ci-dessus, merci de me le faire savoir par retour de mail afin que nous puissions procéder aux ajustements nécessaires.

Nous tenons à rappeler que cette démarche s'inscrit dans **notre volonté de développer la pratique féminine sur le territoire**. L'objectif est **d'encourager les clubs ayant vocation à structurer ou développer une section féminine à s'inscrire dans la dynamique départementale**, tout en permettant aux joueuses de rencontrer d'autres filles, d'évoluer dans un environnement adapté et de partager des moments de jeu dans un esprit convivial et de découverte.

INSCRIPTION PLATEAU FEMININ

Samedi 26 septembre

Des plateaux féminins sont proposés pour les équipes féminines existante ou qui se créent pour l'occasion.

à **ANNECY** de 10h00 (début de pratique) à 11h30,

Foot à 4 (sous-catégorie U7-U8-U9) pratique 4 contre 4

Foot à 5 (sous-catégorie U9-U10-U11) pratique 5 contre 5

à **VILLE LA GRAND** de 10h00 (début de pratique) à 11h30,
 Foot à 4 (sous-catégorie U7-U8-U9) pratique 4 contre 4
 Foot à 5 (sous-catégorie U9-U10-U11) pratique 5 contre 5

INSCRIPTION EN CLIQUANT ET EN RENSEIGNANT LE LIEN :

<https://forms.cloud.microsoft/e/ePxJC3Azer>

Pour plus d'informations, merci de prendre contact avec David LOPEZ, Éducateur Départemental en charge du Football Féminin Tel : 06.68.92.03.99.

FESTIVAL U13F

Dans le cadre de l'organisation du festival U13F (compétition national) Vous trouverez ci-dessous l'organisation et les modalités de participation au **TOUR QUALIFICATIF DEPARTEMENTAL**.

MODALITES DE PARTICIPATION :

- Joueuses autorisées par équipe : 3 U11F Max/ U12F/ U13F
- Equipe : 8 Joueuses + 3 remplaçantes (1 équipe par club)

CALENDRIER :

Phase Départementale

- Tour qualificatif 1, le samedi 31 octobre 2026 (**rdv sur 12h30 pour un début de la pratique à 13h30**)
- Tour qualificatif 2, le samedi 5 décembre 2026
- Tour Final départementale le samedi 20 mars 2027 à Evian. (Même site que la pratique mixte)

Phase Régionale

- Tour Final régionale le samedi 1 mai 2027 à Feurs

Phase Nationale

- Finale nationale FFF le samedi 2 juin 2026 à Capbreton

INSCRIPTION :

Depuis **FOOTCLUB**, aller dans la rubrique « **Epreuves Animation et Loisir** » puis cliquez sur « **Foot Animation Loisir** » (FAL).

Vous pourrez dès lors engager vos équipes.

Date limite d'engagement : 8 octobre 2025

Dans le cadre du **Projet de Performance Fédéral Féminin (PPF)**, le District Haute-Savoie Pays de Gex met en place, comme chaque saison, les différentes actions de détection et d'accompagnement destinées aux jeunes joueuses de notre territoire. Le PPF a notamment pour objectif **d'identifier, d'accompagner et de favoriser la progression des joueuses à potentiel** tout au long de leur parcours sportif.

Nous vous remercions de bien vouloir relayer cette information auprès de vos **éducateurs, joueuses et familles**.

Au cours des prochaines semaines, l'ensemble des familles des joueuses concernées recevra directement un mail d'invitation pour participer au premier tour de détection correspondant à leur catégorie d'âge.

Nous souhaitons rappeler que ces rassemblements sont ouverts aux joueuses souhaitant s'inscrire dans une démarche de progression et découvrir le parcours fédéral. Ils constituent une première étape permettant d'observer les joueuses dans un cadre départemental avant les éventuelles phases suivantes de détection.

À l'issue de ces premiers rassemblements, un suivi individualisé sera mis en place pour les joueuses identifiées. Ce suivi pourra prendre différentes formes : convocations sur des rassemblements complémentaires, observations en club, actions spécifiques ou intégration dans les sélections départementales selon les catégories concernées.

Nous comptons sur votre collaboration pour encourager les joueuses à participer à cette opération qui contribue pleinement au développement du football féminin et à l'accompagnement des talents de notre territoire.

DOCUMENTS UTILES

Pour tout savoir sur le football féminin, les formes de pratiques, les actions techniques et d'animation veuillez-vous rendre sur le site internet du district onglet « **Documents** » rubrique « Documents utiles » sous rubrique « Docs Féminine ».

rassemblements complémentaires, observations en club, actions spécifiques ou intégration dans les sélections départementales selon les catégories concernées.

Nous comptons sur votre collaboration pour encourager les joueuses à participer à cette opération qui contribue pleinement au développement du football féminin et à l'accompagnement des talents de notre territoire.

DOCUMENTS UTILES

Pour tout savoir sur le football féminin, les formes de pratiques, les actions techniques et d'animation veuillez-vous rendre sur le site internet du district onglet « **Documents** » rubrique « **Fiche et Formulaire** » sous rubrique « **Docs Féminine** ».